Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 1 TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente a une couverture en zinc cintrée réceptionnée en 2001.Des infiltrations sont vite apparues dans les locaux protégés par cette couverture. Les interventions ponctuelles de l'entreprise survenues par la suite ne résolurent pas les problèmes. A l'approche de la fin de la garantie décennale, une expertise a été réalisée (en 2011), qui a abouti à des travaux de reprise. Ces travaux se sont révélés rapidement inefficaces, notamment par temps pluvieux et venteux : les désordres persistent à ce jour.

Pour résoudre ce problème, le Conseil Municipal avait décidé de faire appel à un architecte.

Monsieur le Maire a rencontré, ce matin, l'architecte M Christophe ROUILLE et des professionnels des couvertures en zinc dans l'attente de leurs propositions.

Dans un premier temps, ils proposent de réaliser une première mission de faisabilité, qui va permettre de déterminer la complexité et les possibilités d'intervention, et de mieux déterminer et donc chiffrer la mission de maîtrise d'œuvre complète qui suivra.

Cette première mission permettra de faire le point sur les enjeux :

- Réglementaires (il s'agit d'une ERP)
- Techniques (il s'agit d'intervenir sur le couvert d'un bâtiment existant réputé fonctionnel par ailleurs)
- Financiers

Ils proposent que cette évaluation prenne la forme d'une mission de faisabilité, qui comportera les éléments de mission suivants :

Temps 1

-Réunion sur site : échange, en présence des techniciens de VM Zinc (rendez-vous de ce matin 20/11/2025)

-Collectage des plans et documents concernant l'existant nécessaires à une approche technique et quantitative :

- ●Plans d'architecte ayant servi à la réalisation,
- ●Plans d'EXE et factures du charpentier et du couvreur
- ●Classement des locaux au titre de la sécurité incendie

Les honoraires pour cette étape : 400.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB1-DE

Temps 2

-Point sur les enjeux réglementaires :

- Situation actuelle du bâtiment au vu des réglementations Sécurité incendie et accessibilité (contact avec les services concernés)
- Complexité du dossier de demande d'autorisation de travaux qui sera nécessaire (contact avec le service instructeur de Dinan Agglomération)

-Point sur les enjeux techniques et financiers :

- Prise de connaissance détaillée des documents fournis
- Nouvelle visite sur site
- Réflexion sur le mode opératoire et les techniques à privilégier
- Contact avec les supports techniques des fournisseurs et des interlocuteurs privilégiés de notre connaissance (ingénieurs structure, charpentier, couvreur, coordinateur sécurité, contrôleur technique)
- Estimation du coût des travaux
- Estimation des nécessité, complexité et coût des prestations complémentaires (contrôle technique, SPS, maîtrise d'œuvre)

Les honoraires pour cette étape : 800.00 € HT.

Temps 3

-Rédaction d'une notice reprenant l'ensemble des éléments décrits ci-dessus

-Remise de la notice avec moment de restitution et commentaire

Les honoraires pour cette étape : 200.00 € HT.

Les honoraires pour la totalité de la mission seront de 1 400.00 € HT.

Les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité, la proposition de l'architecte M Christophe ROUILLE au montant indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yann JOUAN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 26 11 2025
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor